



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/69

Objet : Economie : Vente d'un terrain situé sur la ZA Condoumines à Fréjeville à la SCI en cours de création de Monsieur Mickaël Bonnafous

Monsieur le Président présente l'entreprise de Mickaël Bonnafous dont l'entreprise est située à Castres, et qui réalise des travaux d'aménagements sous la dénomination « Daniel Moquet ».

Monsieur Bonnafous souhaite déménager son activité pour l'implanter sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

La SCI actuellement en cours de création qui réalisera l'achat souhaite faire l'acquisition d'un terrain de 2.812 m², situé en rentrant à droite dans la zone.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de vendre un terrain de 2.812 m², situé sur la ZA Condoumines à Fréjeville, à la SCI en cours de création dont Monsieur Mickaël Bonnafous sera le gérant, au prix de 10 € HT/m², soit un montant de 28.120 € HT. Ce terrain sera détaché de la parcelle n°102, section ZB.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 2.812 m², situé sur la ZA Condoumines à Fréjeville, à la SCI en cours de création dont Monsieur Mickaël Bonnafous sera le gérant, à détacher de la parcelle n°102, section ZB, au prix de 10 € HT/m², soit un montant de 28.120 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
Sous-Préfecture le 3 juin 2021.



Le Président

Thierry BARDOU

